

Les Bascos ne s'offrent aucun répit

DISCRIMINATIONS Après l'annulation par l'évêché de réunions pour homosexuels, les militants bayonnais espèrent de nouvelles victoires

SOFIANE ZAIZOUNE

Les dossiers en cours sont nombreux, mais les Bascos viennent d'en fermer un. Les militants de l'association LGBT (Lesbiennes, gays, bi et transgenres) s'exprimaient hier, après l'annonce par le diocèse de Bayonne-Lescar et Oloron, de l'abandon du projet de réunions à Pau et Bayonne « d'accompagnement des personnes à tendance homosexuelle ». « Ces propositions étaient totalement anachroniques », a jugé Bertrand Gachen, le président des Bascos. Les militants craignaient notamment l'influence des réunions sur les parents d'enfants ou d'adolescents homosexuels.

« C'est un moment de fragilité où on a besoin de discours bienveillants », affirme Bernard Gachen. Là où le diocèse parle d'une « aide », lui voit la « mise sous tutelle » de personnes vulnérables. C'est pour sensibiliser le public à ce type de questions que l'association participe au Mois de l'égalité, piloté par le conseil régional. Celui-ci organise une centaine d'événements jusqu'au 31 mars, dans toute la Nouvelle-Aquitaine.

La PMA en tête

Pour la conseillère régionale Émilie Dutoya, présente hier aux côtés des Bascos, l'initiative traduit la volonté « de passer d'une égalité de droit à une égalité de fait ». L'association veut profiter de l'occasion pour défendre les droits des femmes, et notamment sensibiliser à la procréation médicalement assistée (PMA).



Bernard Gachen (au centre) et Emilie Dutoya (à droite) s'associent contre les discriminations. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

Alors qu'elle devrait être élargie à toutes les femmes dans les mois à venir, Bernard Gachen craint « un déferlement de ceux qui ne veulent pas que la loi évolue ».

Les militants sont ainsi à la manœuvre pour organiser deux des évé-

nements programmés par la Région (lire par ailleurs) : une projection-débat à Biarritz ce jeudi, et une table ronde le 31 mars, à Pau, toutes les deux sur l'homoparentalité. Le moyen pour les militants de « rester vigilants et de poursuivre le combat ».

ÉVÉNEMENTS

JEUDI 8 MARS. Projection-débat, avec « Rara », de Pepa San Martin. L'histoire vraie du combat de deux femmes pour garder leurs enfants, dont le père réclame la garde. À 20 h, au cinéma Le Royal de Biarritz. **DÈS AUJOURD'HUI.** Le centre AFPA de Bayonne ouvre ses portes aux femmes pour lutter contre les stéréotypes, à l'occasion de l'opération « 24 heures dans la vie d'une femme ». Autres visites jeudi 8, mercredi 21 et vendredi 30 mars, de

9 h à 16 h 30, au 25 chemin de Laharie, à Bayonne. Sur inscription (Agnes. Bertu-Letellier@afpa.fr). **JEUDI 8 MARS.** Une table ronde est organisée avant le vernissage de l'exposition photographique « Femmes du sport ». À 18 h, au centre Nelson-Paillou de Pau. **SAMEDI 31 MARS.** Les Bascos invitent des mères lesbiennes à témoigner et échanger avec un médecin et un juriste. De 10 à 13 h, à la salle Récaborde de Pau.

Un maintien en détention qui interroge

BAYONNE Deux Guinéens se disant mineurs sont incarcérés dans l'attente de leur jugement

Le collectif Etorikekin-Solidarité Migrants et la Cimade organisent ce jeudi un rassemblement sur le coup de 14 heures, devant le palais de justice de Bayonne. Ce jour-là, le tribunal correctionnel doit juger deux Guinéens, poursuivis pour avoir fourni des actes de naissances présumés faux. Ces jeunes hommes, arrivés d'Irun voilà deux semaines, affirment être mineurs. En France, la loi protège les mineurs isolés et interdit leur expulsion.

Les magistrats bayonnais s'étaient penchés une première fois sur l'affaire, le 26 février dernier. Le dossier avait été renvoyé au 8 mars au motif notamment de l'existence de déclarations variables concernant les extraits d'actes de naissance. Hier, lors d'un point presse, M^r Vincent Faget, l'avocat d'un des prévenus, a rappelé la ligne de défense exposée aux juges : « À eux d'apporter la preuve de la majorité de ces deux jeunes hommes ».

« Nous avons demandé au tribunal des analyses dentaires et de masse osseuse pour déterminer l'âge des deux jeunes hommes, mais aussi que ce dernier se rapproche des autorités guinéennes », in-

dique l'avocat. Demande rejetée par le tribunal de Bayonne.

Casier vierge

En attendant la nouvelle audience, les deux étrangers, qui disent avoir 16 et 17 ans, ont été placés en détention à la maison d'arrêt de Bayonne. Une mesure que dénoncent les associations de défense de migrants. Celles-ci appellent au respect de « l'intérêt supérieur de l'enfant » et de la « présomption de minorité ». « D'autant que leur casier judiciaire est vierge », insiste M^r Faget. Pour lui, l'argument du « trouble à l'ordre public » ne tient pas. « Prononcer une mise sous contrôle judiciaire et le placement dans un foyer de l'Aide sociale à l'enfance aurait largement suffi », dit-il.

Au risque de voir cette incarcération se prolonger, l'avocat s'apprête à demander un nouveau renvoi pour préparer la défense. La Cimade assure qu'en 2017, en France, 275 mineurs ont été placés en rétention administrative. Le président de l'association, Alec Cadi, parle d'une « systématisation du refus de reconnaissance de minorité ».

Pantxika Delobel



Vincent Faget, avocat, Francisco Sanchez Rodriguez de la Cimade et Amala Fontang d'Etorikekin. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN